

République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique
Université de Sfax
Institut Supérieur d'Administration
des Affaires
www.isaas.rnu.tn



الجمهورية التونسية
وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي
جامعة صفاقس
المعهد العالي لإدارة الأعمال
www.isaas.rnu.tn

MANUEL DE SÉLECTION DES ÉTUDIANTS DE MASTERS

- ANNEE UNIVERSITAIRE -

2022-2023

1- Procédures de dépôt

- Le dépôt de candidature se fait obligatoirement en ligne sur le site web de l'Institut Supérieur d'Administration des Affaires de Sfax : <http://www.isaas.rnu.tn/fra/mastere/>
- Tout étudiant qui n'a pas postulé sur le site de l'Institut dans les délais, et son nom n'était pas sélectionné dans les listes initiales, ne sera pas retenu ;
- La liste des étudiants retenus par les commissions sera publié sur le site Web de l'établissement.
- Les étudiants présélectionnés peuvent être invités à passer des entretiens. Lors de ces entretiens les candidats doivent déposer obligatoirement leurs dossiers de candidatures contenant le formulaire d'enregistrement, copies des RN, copie du RN du baccalauréat, copie du baccalauréat, copie du diplôme, copie du CIN.
- Le calendrier des entretiens sera publié sur le site web de l'Institut.
- Toute information erronée fournie par le candidat (nombre d'années de redoublement, la session de réussite, la mention obtenue, la sanction disciplinaire etc.) entraîne systématiquement le rejet du dossier.

2- Procédures de sélection :

Les masters de l'Institut Supérieur d'Administration des Affaires de Sfax s'adressent particulièrement aux diplômés des licences de l'ISAAS.

En outre :

- Un quota de 15% est réservé aux candidats licenciés des autres institutions, conformément au décret n°1227 pour l'année 2012 publié le 1/08/2012 ;
- Un quota de 10% est réservé aux diplômés en licences appliquées dans les masters de recherche ((décret n°1227 pour l'année 2012 publié le 1/08/2012)) ;
- La présélection est exclusive aux étudiants ayant un diplôme de licence conforme au tableau qui fixe les possibilités d'accès à chaque master ;

- Le respect du nombre de places prévues pour chaque master. Une liste d'attente peut être établie ;
- L'affichage du score des étudiants présélectionnés lors de la proclamation des résultats ;
- La rédaction des PV ayant pour objet de décrire chaque étape de la procédure de sélection. Ces PV doivent être signés par les membres de la commission de sélection et doivent être déposés auprès de la direction des études et du service scolarité ;
- La coordination entre les différents responsables pédagogiques afin d'éviter qu'un candidat soit sélectionné dans deux masters.
- La sélection initiale des candidats se fait par **score**. Cependant la sélection finale peut être faite sur dossier ou par entretien.

3- Calcul du score

La sélection des candidats se fait à partir du calcul d'un score. Ce score comprend :

- La moyenne des **cinq premiers semestres** pour les candidats ayant une **licence appliquée** ou la **moyenne des trois années** pour les candidats diplômés d'une **licence fondamentale ou de la licence unifiée « Nouveau Régime »**.
- Un Bonus qui prend en considération les mentions obtenues :
 - 1 point pour chaque mention Assez Bien
 - 1.5 point pour chaque mention Bien
 - 2 points pour chaque mention Très Bien ;
- Un Malus qui tient compte des années des redoublements, ainsi que des réussites lors de la session de contrôle.
 - - 2 points pour une année de redoublement, **avec 1 seul redoublement**.
 - - 0.5 point pour chaque réussite à la session de contrôle.
- Le parcours de formation de chaque étudiant est pris en considération pendant l'étape de la sélection, ainsi que l'établissement d'enseignement supérieur diplômant.

4-Capacité d'accueil des masters

La capacité d'accueil des masters professionnels et de recherche pour l'année universitaire 2022-2023 se présente comme suit :

Tableau n°1 : Capacité d'accueil des masters de recherches et des masters professionnels

Sélection par entretien ¹	Capacité d'accueil	Intitulé du Master	Abréviation
Avec entretien	35	Mastère de recherche en Economie et Finance Internationales	MR EFI
Pas d'entretien	60	Mastère Professionnel en Commerce International	MP CI
Pas d'entretien	35	Mastère professionnel en Economie de l'Energie et du Développement Durable	MP EEDD
Pas d'entretien	50	Mastère professionnel en Comptabilité, Contrôle et Fiscalité	MP CMP
Pas d'entretien	35	Mastère Co construit en Ingénierie des Affaires et Digitalisation des Entreprises	MP CC IADE

5 - Listes des licences éligibles par Master

1. Mastère de recherche : Economie et Finance Internationales

Responsable : Mme Sana KACEM, Maitre Assistante en économie
e-mail : sana.kacem@isaas.usf.tn

- Licence fondamentale/appliquée en économie (Toutes les spécialités à l'exception de la spécialité économie du transport et du logistique) ;
- Licence fondamentale/appliquée en gestion (Toutes les spécialités à l'exception de la spécialité comptabilité) ;
- Licence en Sciences économiques « Nouveau Régime » (Toutes les spécialités à l'exception de la spécialité économie du transport et du logistique) ;
- Licence en Sciences de gestion « Nouveau Régime » (Toutes les spécialités à l'exception de la spécialité marketing, Gestion de Ressources Humaines) ;
- Toute autre formation universitaire (de niveau licence ou plus) que la commission de mastère décide d'agréer.

¹ Les entretiens peuvent être présentiels ou à distance selon la situation sanitaire du pays, pour cette raison le candidat doit vérifier l'adresse mail fournie lors du dépôt de la candidature et de consulter sa boîte de réception.

2. Mastère professionnel en Economie de l'Energie et du Développement Durable

Responsable : Mme Lobna ABID, Maitre Assistante en économie

e-mail : lobna.abid@isaas.usf.tn

- Licence fondamentale/appliquée en économie / en gestion (Toutes les spécialités à l'exception de la spécialité comptabilité) ;
- Licence en Sciences économiques « Nouveau Régime » (Toutes les spécialités) ;
- Licence en Sciences de gestion « Nouveau Régime » (Toutes les spécialités à l'exception de la spécialité comptabilité) ;
- Ingénieurs en Génie Géo ressources et environnement ;
- Licences fondamentales ou appliquées en Géographie, en environnement, en développement et en énergie ;
- Licence appliquée en aménagement et environnement géographie ;
- Toute autre formation universitaire (de niveau licence ou plus) que la commission de mastère décide d'agréer.

3. Mastère professionnel en Commerce International

Responsable : Mme Thouraya BOUJELBENE, Maitre de conférences en économie

e-mail : thouraya.boujelbene@isaas.usf.tn

- Licence fondamentale/appliquée en économie (toutes les spécialités) ;
- Licence fondamentale / appliquée en gestion (Toutes les spécialités à l'exception de la spécialité comptabilité) ;
- Licence fondamentale/appliquée en informatique de gestion, en sciences de l'informatique ;
- Licence nationale en logistique et transport ;
- Licence en Sciences économiques « Nouveau Régime » (toutes les spécialités) ;
- Licence en Sciences de « Nouveau Régime » (Toutes les spécialités à l'exception de la spécialité comptabilité) ;
- Toute autre formation universitaire (de niveau licence ou plus) que la commission de mastère décide d'agréer.

4. Mastère professionnel : en comptabilité

Responsable : Mme Fatma KHEMIRI, Maitre Assistante en comptabilité

e-mail : fatma.khemiri@gmail.com

- Licence fondamentale /appliquée en gestion (finance, comptabilité) ;
- Licence en Sciences de gestion Spécialité Comptabilité « Nouveau Régime ».

5. Mastère professionnel Co Constitut en Ingénierie des Affaires et Digitalisation des Affaires

Responsable : Mme Noura KSENTINI, Maitre Assistante en Mangement

e-mail : nksentini@yahoo.fr - noura.kossentini@isaas.usf.tn

- M1 Validé en Management ;
- M1 Validé en Economie ;
- M1 Validé en informatique de gestion ;
- M1 Validé en ingénierie de formation et de développement des compétences ;
- Titulaire du diplôme de mastère en sciences de gestion et de gestion industrielle (Toutes les spécialités) ;
- Titulaire du diplôme de mastère en sciences économiques (Toutes les spécialités) ;
- Toute autre formation universitaire (de niveau M1 validé ou plus) que la commission de mastère décide d'agréer